

# CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

PROJET SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE



# Sommaire

---

- 1. Introduction : film de présentation de l'activité**
- 2. Présentation de SUEZ RR IWS MINERALS France**
- 3. Présentation du projet :  
Activités et données clés  
Raisons & atouts**
- 3. Information du public**
- 4. Calendrier général projeté**



# IWS : 2 business lines européennes dédiées aux besoins industriels et des territoires

**SUEZ**

**R&V EUROPE**

**INDUSTRIAL  
WASTE  
SPECIALTIES  
(IWS)**

**CHEMICALS**  
Traitements thermiques  
Régénération / Valorisation  
de déchets dangereux

**Chimie  
Pharma  
Pétrochimie**

**MINERALS**  
Stockage / Valorisation  
Réhabilitation des sites  
et sols pollués

- Nouvelles énergies (CSR, biomasse)
- Industries
- Développement Urbain et Economique
- BTP



# IWS, une expertise Déchets Dangereux et non dangereux au sein d'une BU européenne

**535**

M€ CA 2020

**1645**

employés

Présent dans **7**  
pays européens

**3**

Mt déchets traités

**5**

incinérateurs

**7**

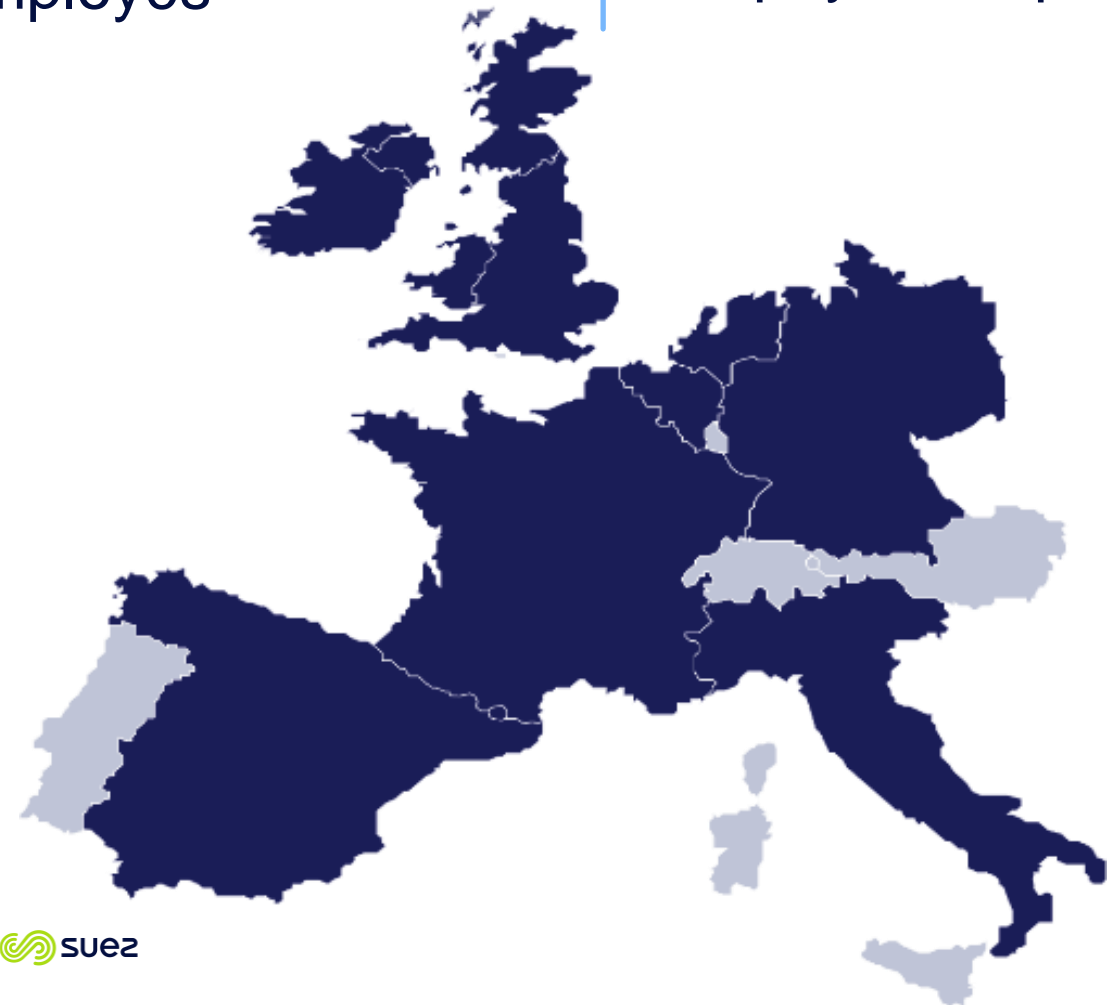
installations de stockage  
de déchets dangereux

**15**

plateformes de traitement et  
prétraitement de déchets  
dangereux

**18**

plateformes de traitement des  
terres polluées



# IWS MINERALS FRANCE

## Notre expertise métiers

- La caractérisation, la stabilisation sur mesure et le stockage sécurisé, sous haute surveillance, de déchets dangereux minéraux
- Le stockage des déchets non dangereux ultimes et la valorisation du biogaz en énergie verte
- Le traitement et la valorisation des terres et sédiments pollués - NEOTER

## CHIFFRES 2020

**1,89** Million  
de tonnes de déchets traités

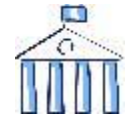
**165** Millions €  
de chiffre d'affaires

**340**  
employés

## CLIENTS



Industriels



Collectivités



Désamianteurs



Bureaux d'études



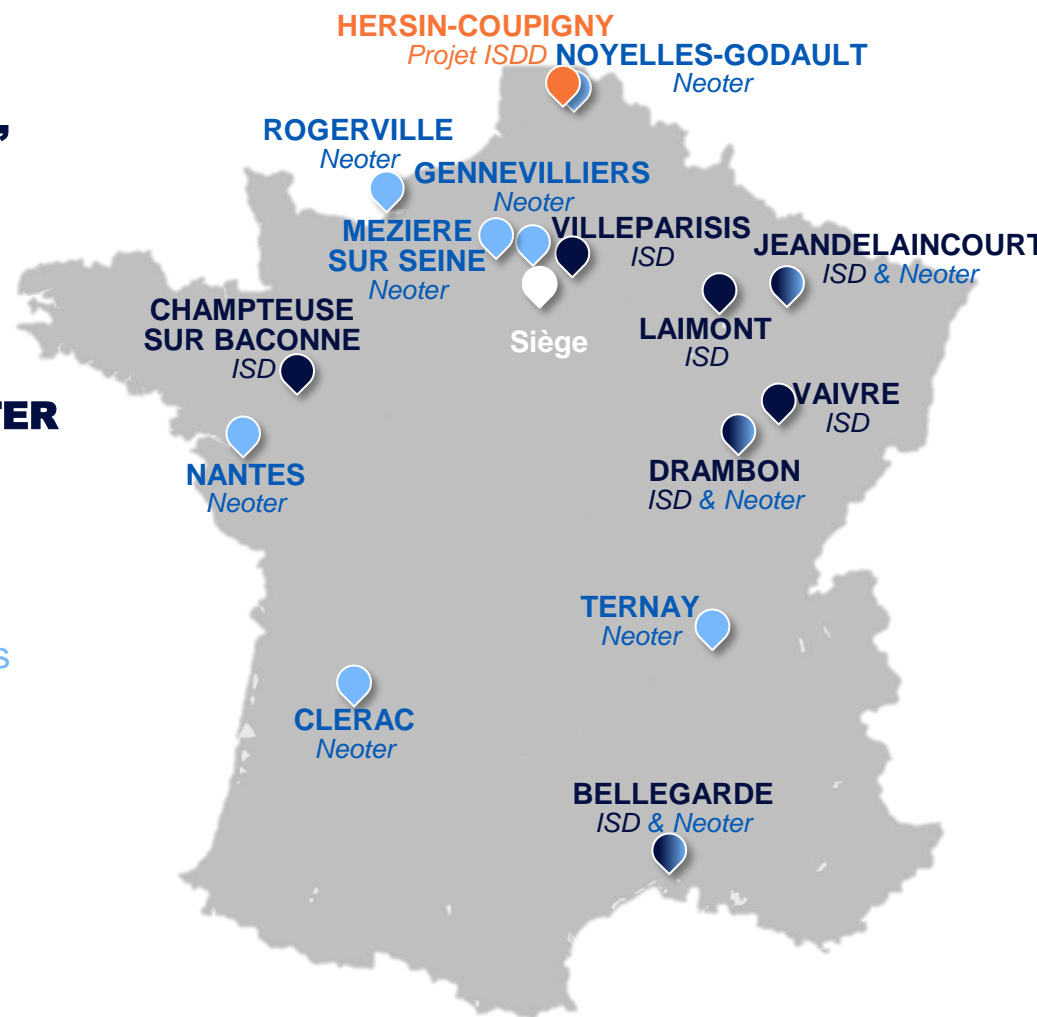
Centres de valorisation énergétique



Acteurs du BTP



Acteurs de la dépollution



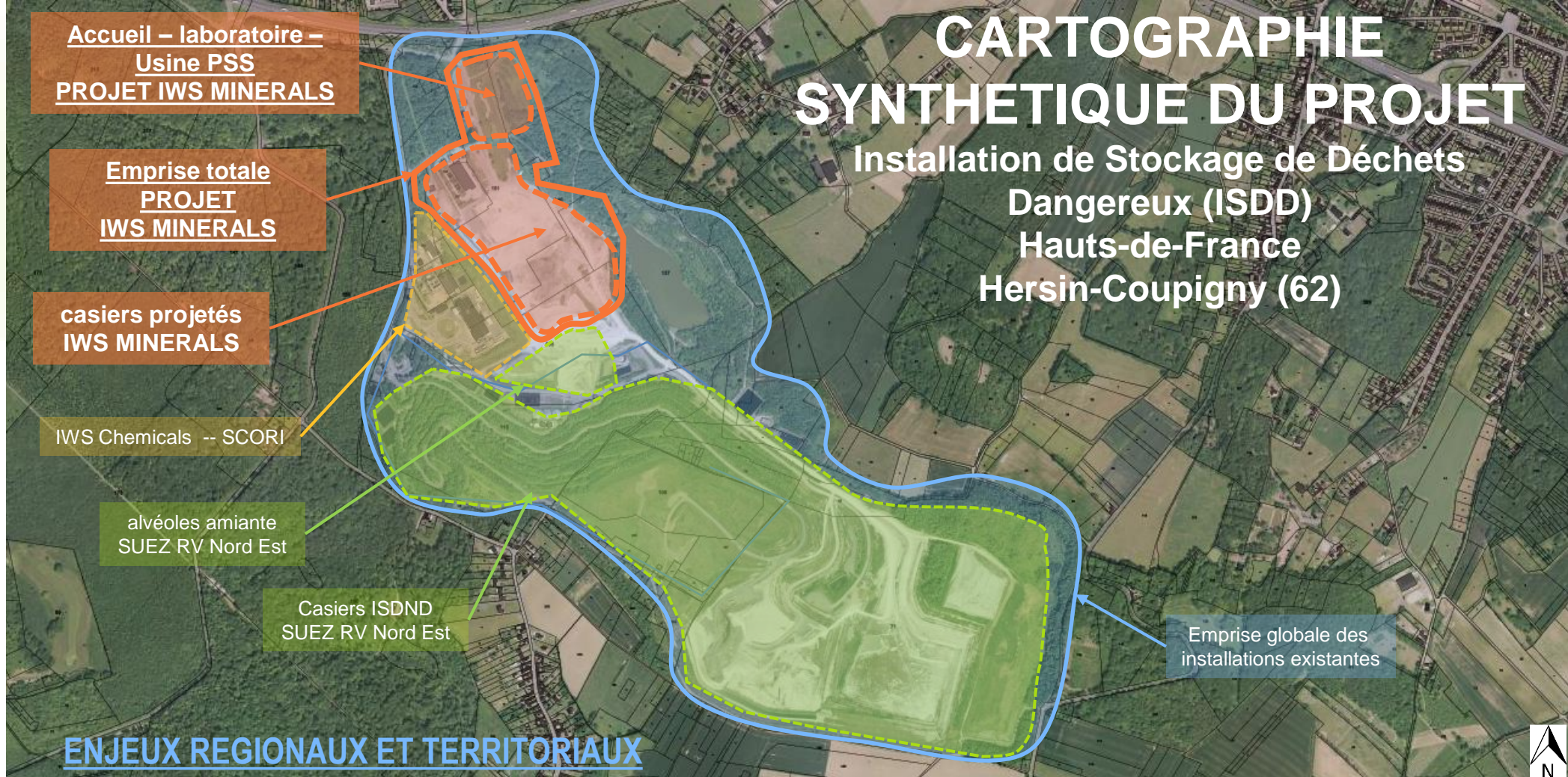
## Installations SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE

- 7 ISDD
- 10 Plates-formes NEOTER



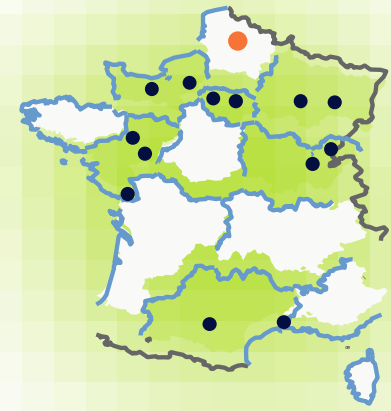
# CARTOGRAPHIE SYNTHETIQUE DU PROJET

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)  
Hauts-de-France  
Hersin-Coupigny (62)



## ENJEUX REGIONAUX ET TERRITORIAUX

- Rééquilibrage des flux et renforcement de la coopération interrégionale – principe de réversibilité
- Principes d'autosuffisance et de proximité recherchés par la Région Hauts-de-France
- Accompagnement du développement des nouvelles filières de valorisation des DND (traitement des résidus ultimes minéraux dangereux) et de la requalification des friches industrielles et minières
- Soutien à l'attractivité territoriale industrielle et au label « Territoires d'industrie »



- INTÉGRÉ AU PÉRIMÈTRE EXISTANT

- PROXIMITÉ ICPE EXISTANTES : COMPLÉMENTARITÉ ET SYNERGIES

- PLU COMPATIBLE : USAGE INDUSTRIEL

- SRADDET (PRPGD) : ORIENTATION FAVORABLE / ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ISDD



# DONNÉES CLÉS DU PROJET

## Activité principale :


- Stockage de déchets dangereux ultimes de composition minérale

## Activités connexes essentielles :

- Traitement – stabilisation de déchets dangereux : Unité de stabilisation (usine PSS) – 40 à 70 kt/an
- Tri/Transit/Regroupement/Valorisation des déchets : UPM (Unité de Préparation Mécanique de Matériaux) – 20 kt/an
- Affouillement/Extraction de matériaux

## Chiffres clés :

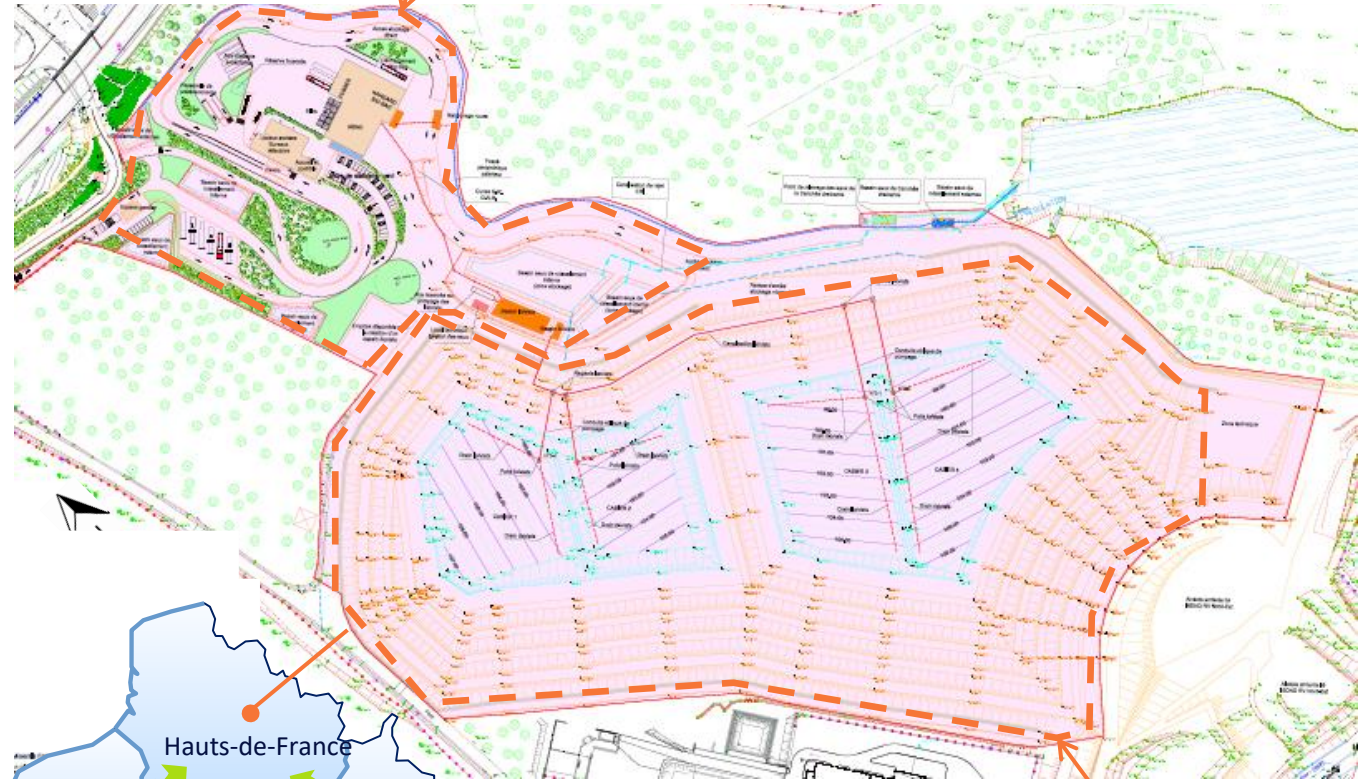
- Capacité totale de stockage : 2 300 000 m<sup>3</sup>
- Capacité annuelle envisagée : **100 000 t/an**
- Durée d'exploitation : **20 à 25 ans**
- Emprise totale : 22 hectares
- Emprise dédiée au stockage : 11 hectares

- 
- **Social – emplois : 30 créations d'emplois directs et davantage d'emplois indirects, non délocalisables, de profils et qualifications variés**

- **Zone de chalandise :** Région Hauts-de-France et Régions limitrophes

- **SEVESO :** Classement non envisagé (dans l'état actuel de la réglementation)

Accueil - Process –  
Laboratoire – Gestion  
des effluents

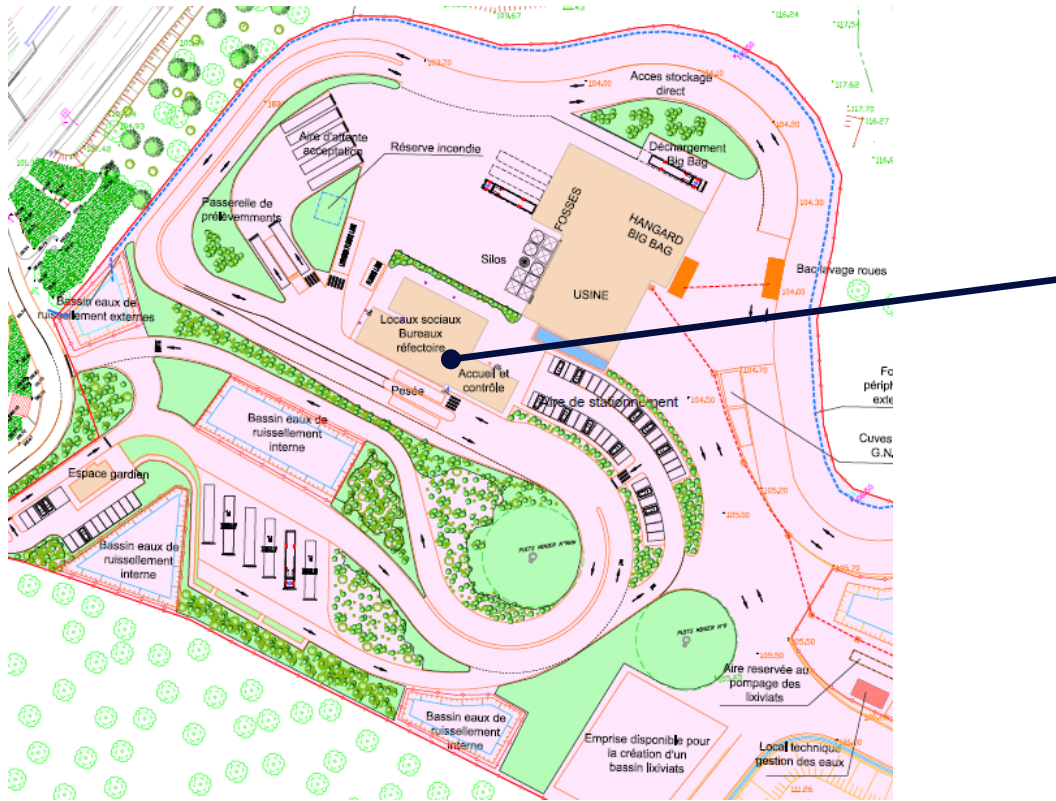


Emprise des casiers

**ZONE DE  
CHALANDISE**

# ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU STOCKAGE

- Un laboratoire de contrôle au cœur de l'organisation et du process d'acceptation



- Analyses d'acceptation préalable (caractérisation)
- Gestion des acceptations (certificats d'acceptation ou de refus)
- Vérification systématique des apports / critères d'admission
- Contrôle de conformité des déchets après stabilisation
- Autosurveillance environnementale



Photomontage – vue extérieure - entrée du projet



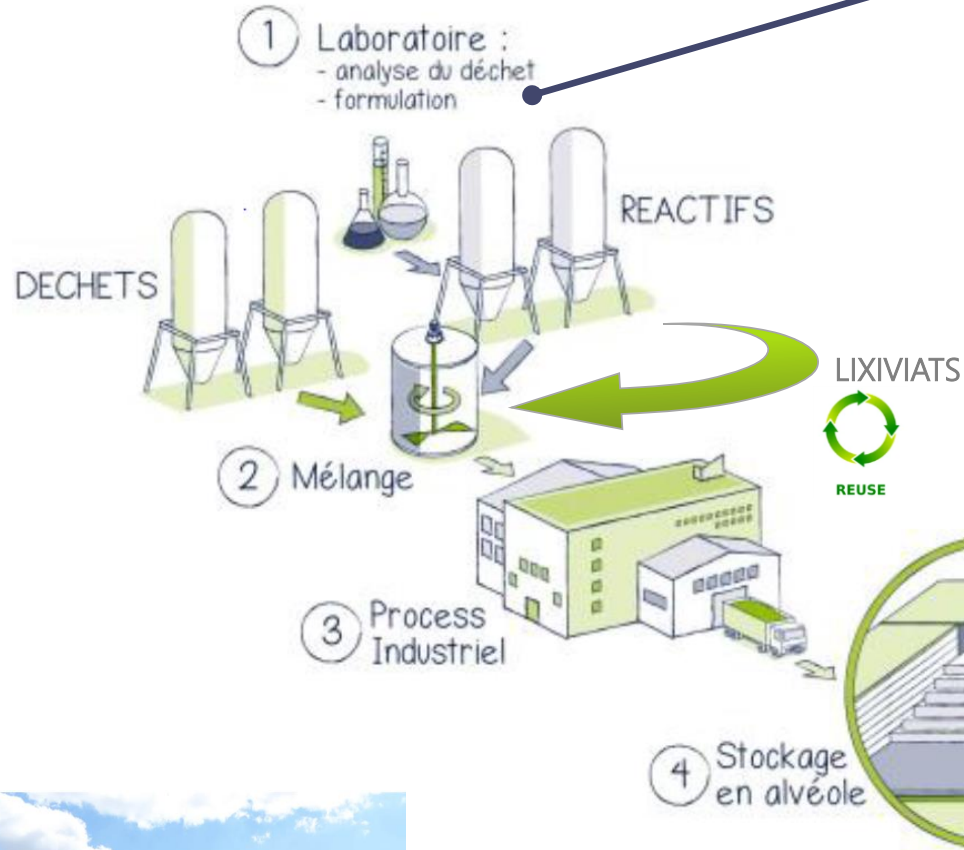
# ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU STOCKAGE

- Unité de stabilisation-solidification projetée



3 zones de réception des déchets :

- Silos (pulvérulents citerne)
- Fosses (Boues)
- Hangar (Big-Bag)



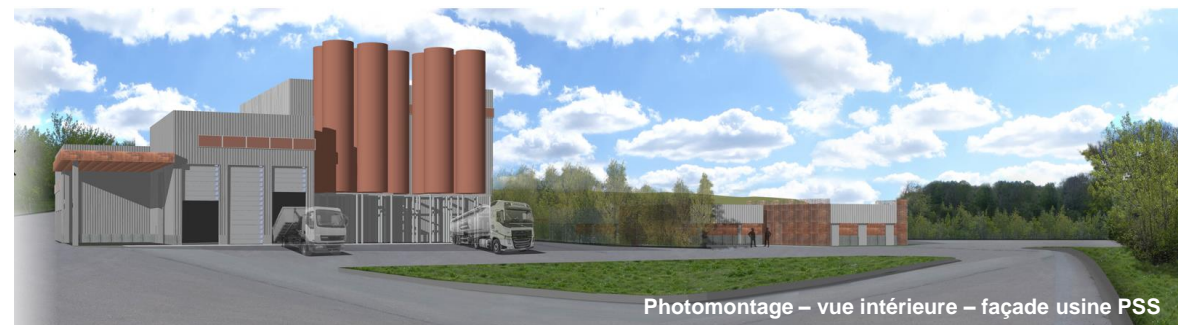
Analyses sur lixiviats avant et après stabilisation



Produit Solidifié Stabilisé & déchets bruts



Casier de stockage des déchets



Photomontage – vue intérieure – façade usine PSS

# ACTIVITÉS ASSOCIÉES AU STOCKAGE

- UPMM : Unité de Préparation Mécanique des Matériaux



Séparation mécanique des matériaux du site issus des déblais du terrassement pour la création des casiers ainsi que des matériaux inertes contenus dans des apports de déchets minéraux non inertes en vue d'une valorisation sur site : création de pistes, utilisation recouvrement des zones d'exploitation, ...

➡ Optimisation des capacités de stockage, non recours aux ISDI par valorisation-réemploi et réductions des consommations de matériaux nobles issus de carrières rendus disponibles pour des aménagements structurants.

- Process: criblage – unité et plate-forme mobile

➡ Optimisation de l'emprise occupée et proximité avec les besoins à satisfaire.



# DECHETS CIBLES

DÉCHETS ADMISSIBLES



DÉCHETS ULTIMES DE COMPOSITION MINÉRALE



Issus de la décontamination des constructions et des différentes voies du réseau routier



Issus de la dépollution des effluents industriels liquides et gazeux



Issus de la valorisation énergétique (REFIOM)



Issus de la décontamination des sols et de la résorption des sites et sols pollués

## CATEGORIES DE DÉCHETS INTERDITS :



**Combustibles**



**Corrosifs**



**DASRI**



**Liquides**



**Explosifs**



**Inflammables**



**Radioactifs**



**Fermentescibles**

# SRADDET : REPONSE AUX ENJEUX REGIONAUX ET TERRITORIAUX

## RAISONS ET ATOUTS DU PROJET



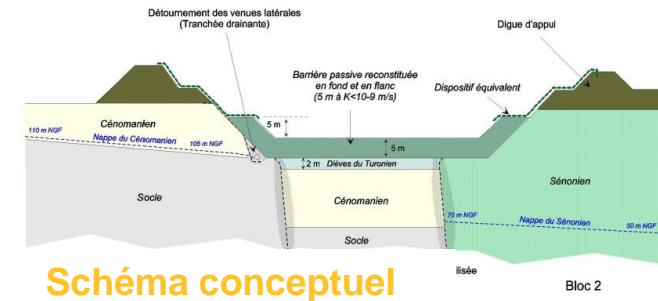
- ❖ Sécuriser le maillage régional et renforcer la coopération interrégionale par un rééquilibrage des flux :
  - ⇒ Limiter le risque de saturation des capacités extrarégionales grâce à un rééquilibrage des flux interrégionaux par son implantation géographique favorable – projet compatible avec les SRADDET/PRPGD respectifs des Régions limitrophes comprises dans la zone de chalandise.
- ❖ Anticiper les futurs besoins avérés et potentiels qui découleront des évolutions législatives (réduction progressive des valeurs seuils des rejets industriels), sociétales (exigences croissantes de qualité environnementale) et technologiques (développement filière CSR, chaudières biomasse, ...).
- ❖ Disposer, pour la Région, d'une filière complémentaire aux filières de traitement régionales existantes, en lien avec les principes d'autosuffisance et de proximité recherchés, et notamment d'une filière d'élimination de proximité en cas de fermeture des frontières nationales susceptibles de survenir en situation de crises : continuité de service assurée pour le traitement des déchets des ménages et des activités économiques (traitement des déchets dangereux issus du traitement des déchets non dangereux, REFIOM en particulier, majoritairement évacués en Allemagne).
- ❖ Contribuer à l'atteinte des objectifs de valorisation des déchets non dangereux en garantissant une filière de traitement des déchets dangereux produits par leur valorisation thermique (sécurisation du traitement de REFIOM et nouvelle capacité pour les résidus d'épuration de fumées des futures unités de valorisation thermique CSR et Biomasse).





# RAISONS ET ATOUTS DU PROJET

## CONTEXTE HYDROGEOLOGIE PARTICULIEREMENT FAVORABLE



- ❖ Ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable non vulnérable au projet.
- ❖ Structure géologique répondant aux objectifs requis pour la création de la barrière de sécurité passive des casiers de stockage.
- ❖ Compatibilité des terrains au projet validée par la tierce-expertise de la qualification hydrogéologique et hydrologique ainsi que des mesures constructives projetées.

## MESURES DURABLES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

- ❖ Mesures d'évitement prises en compte dès l'origine de la conception du projet.
- ❖ Programme structuré par des mesures dérogatoires requises pour encadrer les actions durablement favorables à la faune et à la flore locales et lutter contre le fléau des plantes exotiques envahissantes présentes sur l'emprise anthropisée du projet.
- ❖ Gestion écologique intégrée de l'ensemble foncier avec des opportunités de consolidation de partenariats collectivité locale - milieu associatif, déjà existants.



Alyte accoucheur

## SECURITE ROUTIERE RENFORCEE



- ❖ Dimensionnement des voies de circulation internes et zones de stationnement pour garantir l'absence de coactivité avec les flux des installations existantes et maintenir la fluidité des accès à la RD 301.
- ❖ Optimisation des raccordements existants à la voie publique => pas de nouvelle intersection en domaine public.
- ❖ Opportunité de prolongement de la piste cyclable du domaine public visant la suppression d'une utilisation en voie partagée des infrastructures existantes, facteur de risques de collisions.



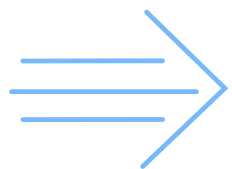
# INFORMATION DU PUBLIC

## DEMARCHE COMPLEMENTAIRE A LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

### ❖ Pourquoi?

L'activité projetée est très méconnue du public, particulièrement en Hauts-de-France qui ne dispose plus d'installation dédiée depuis la fermeture de la dernière unité en 1994. Cette situation nécessite donc de :

- ❖ Promouvoir et rendre facilement accessible une information fiable et complète de l'activité ISDD et du projet en particulier, notamment sur les modalités mises en œuvre pour les aménagements, l'exploitation et la surveillance de l'installation, gages de performances environnementales,
- ❖ Guider le public dans la compréhension des enjeux et du positionnement du projet face aux défis de l'économie circulaire, de la transformation écologique et de la transition énergétique,
- ❖ Informer et renforcer la communication relative au processus réglementaire de consultation du public afin d'encourager la consultation du dossier de demande durant la phase d'enquête publique :



**Garantir la prise en compte de l'ensemble des observations formulées dans une démarche réglementaire rigoureusement encadrée afin d'y apporter toutes précisions nécessaires.**

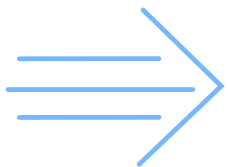
# INFORMATION DU PUBLIC

## DEMARCHE COMPLEMENTAIRE A LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

### ❖ Où et Comment?

Par le biais de différents moyens complémentaires au processus réglementaire de consultation du public :

- ❖ **Présentation aux membres de la commission de suivi de site (CSS) des installations existantes, en amont de la demande d'autorisation environnementale,**
- ❖ **Présentation du projet en commission Nouveaux Projets du S3PI Artois,**
- ❖ **Création de supports pédagogiques accessibles par voie digitale : vidéo de présentation de l'activité, plaquette d'informations spécifique au projet,**
- ❖ **Communication renforcée / dates de la période de consultation du public – procédure d'autorisation environnementale unique – une fois publiées,**



**Orientation vers une mise en ligne d'informations régulièrement actualisées : Modalités de fonctionnement en cours de finalisation / solutions d'hébergement des données.**



# INFORMATION DU PUBLIC

## DEMARCHE COMPLEMENTAIRE A LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

### ❖ Qui?

- ❖ A l'initiative et sous la responsabilité d'IWS MINERALS France,
- ❖ Avec le recours aux structures et/ou services institutionnels ayant vocation à favoriser les échanges sur les thématiques industrielles et environnementales (CSS, S3PI Artois, ...),

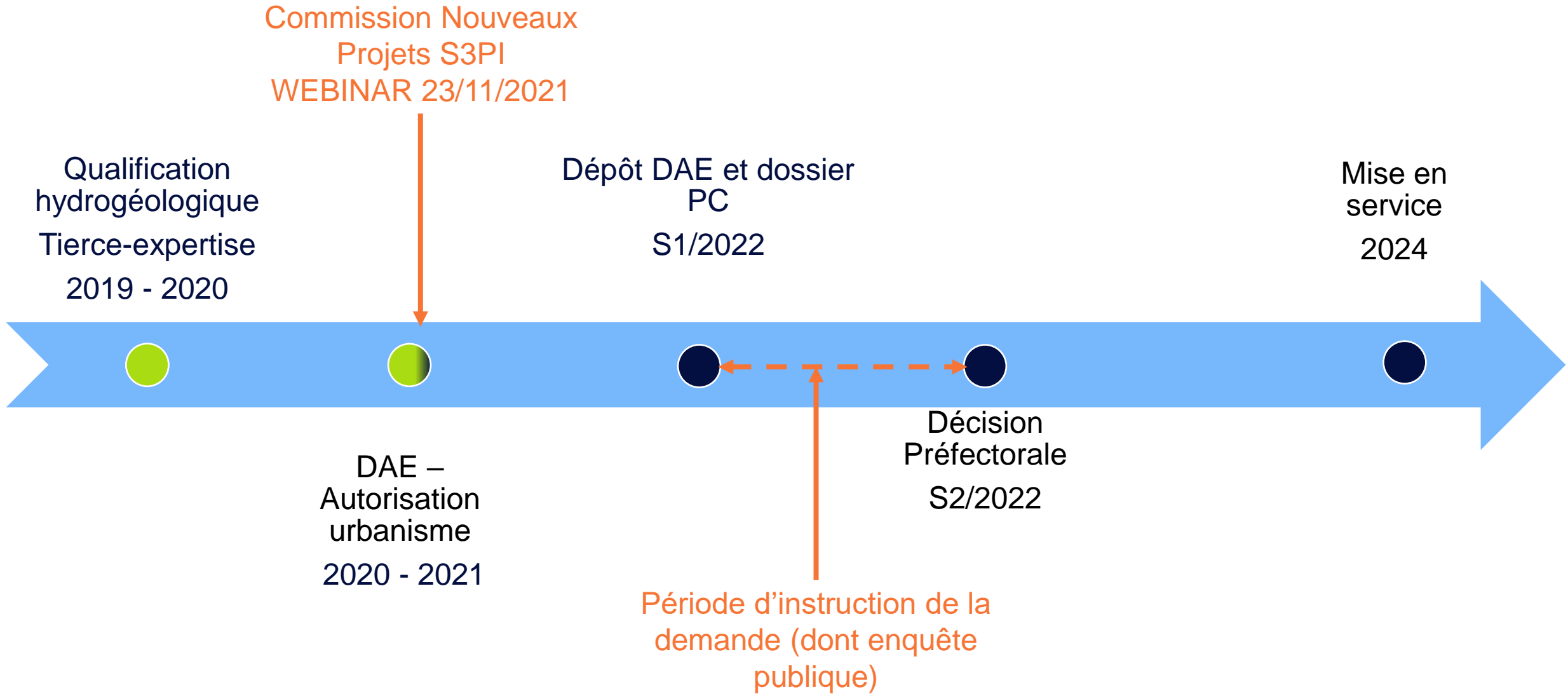
### ❖ Quand?

- ❖ Préalablement au dépôt de la demande d'autorisation en Préfecture,
- ❖ (Et) Durant le processus réglementaire de consultation du public,

Les dispositions complémentaires envisagées n'ont pas vocation à se substituer au processus réglementaire d'enquête publique.

Elles visent à anticiper la communication des informations structurantes du projet pour en faciliter le décryptage et permettre une bonne compréhension des enjeux avant et durant l'enquête publique.

# CALENDRIER GENERAL PROJETE





# MERCI

